



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 7 mars 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative réaffirme son engagement en faveur des droits des femmes

Vendredi 7 mars 2025, une conférence de suivi de la feuille de route du sport féminin s'est tenue à l'hôtel de Noirmoutier, en présence de Marie Barsacq, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Ce rendez-vous a été l'occasion de faire le bilan des actions menées par le Ministère pour le développement du sport féminin, et d'en dessiner les futures perspectives. A la veille de la Journée Internationale des droits des femmes, le Ministère réaffirme son engagement en faveur des droits des femmes dans le sport, la jeunesse et la vie associative.

Un engagement fort pour la féminisation du sport

Le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative déploie une politique volontariste pour favoriser la place des femmes dans le sport.

Faciliter l'accès des femmes au sport

Pour encourager la pratique sportive féminine, **le ministère et l'Agence nationale du Sport (ANS) ont fixé un objectif ambitieux aux fédérations.** En 2024, 12,9% des crédits PSF ont été attribués à des actions spécifiques en faveur des femmes et des jeunes filles. **A partir de cette année 2025, chaque fédération devra fléchir au moins 20% des crédits sur le développement de la pratique féminine.**

Le plan "**5 000 équipements Génération 2024**" s'inscrit dans cette dynamique en déployant des infrastructures pensées pour favoriser la pratique féminine : équipements sportifs ouverts aux associations engagées pour le sport féminin via une convention d'animation, matériels sportifs favorisant la mixité dans les cours d'école

Grâce à ces mesures, la féminisation du sport progresse : **le nombre de licenciées a augmenté de 8,9% entre 2021 et 2023**, contre 6,5 % pour les hommes. Cette dynamique se retrouve aussi dans les pratiques : en 2024, 68 % des femmes déclarent une pratique sportive occasionnelle contre 73 % des hommes, réduisant ainsi l'écart entre les genres de quatre points par rapport à 2023.

Renforcer la place des femmes dans la gouvernance et l'encadrement

Conformément à la loi du 22 mars 2022, toutes les fédérations sportives ont désormais des instances dirigeantes paritaires.

Pour soutenir cet objectif et aider les fédérations à mettre en œuvre leur plan de féminisation, la Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a annoncé aujourd'hui **la création d'un poste de cadre interfédéral en charge de l'égalité et de la mixité.**

Depuis le Grenelle de l'emploi et des métiers du sport en 2023, des actions spécifiques ont été mises en place pour favoriser l'accès des femmes aux diplômes et aux emplois dans ce secteur. En outre, une charte « arbitrage au féminin » est en cours d'élaboration afin de féminiser le corps arbitral. Enfin, un décret pris le 16 octobre 2024 proroge de deux ans les droits d'inscriptions des juges et arbitres de haut niveau en cas de maternité.

Développer l'économie et la visibilité du sport féminin

Pour mieux **mesurer l'impact économique du sport féminin et accompagner son essor, une étude inédite sera lancée au premier semestre 2025.** Elle analysera les modèles économiques du secteur, en identifiant les principales sources de revenus (rémunération, sponsoring, droits médias) et en posant les bases d'un baromètre bisannuel. Cette démarche vise également à repérer les freins persistants et à proposer des leviers d'action pour accélérer son développement, en soutenant l'évolution des cadres juridiques et la diffusion de bonnes pratiques.

La médiatisation du sport féminin a franchi un cap grâce au **fonds de soutien à la production audiovisuelle** opéré par l'ANS, qui a mobilisé 1,063 million d'euros en 2024 pour promouvoir les compétitions féminines. Par ailleurs, la modification du décret sur les événements d'importance majeure (EIM) en juillet 2024 garantit désormais la diffusion gratuite de plusieurs événements féminins majeurs, comme le Tour de France femmes ou les matchs de l'équipe de France de football.

Le ministère s'engage également aux côtés de l'**ARCOM dans l'opération "Sport Féminin Toujours"**, visant à renforcer la présence du sport féminin dans les médias. Cette politique volontariste fait écho à une progression de l'intérêt du public pour le sport féminin : 54 % des Français déclarent suivre des compétitions féminines, un chiffre qui grimpe à 72 % chez les amateurs de sport

Un accompagnement renforcé des sportives de haut niveau

Le ministère soutient activement les sportives professionnelles, notamment sur les questions de maternité et de parentalité. Des avancées notables ont été obtenues :

- **La crèche de l'INSEP sera désormais ouverte aux bébés dès 10 semaines.**
- **12 mois de salaire garantis en congé maternité** dans le handball et le basket, grâce à des accords sectoriels.
- **La création de la Ligue féminine de football** en 2024, un tournant pour la professionnalisation du football féminin.
- **Une cellule d'accompagnement à la maternité**, visant à informer et soutenir les sportives.

- **La prolongation de deux ans de l'inscription sur les listes de haut niveau en cas de grossesse**, une mesure également appliquée aux arbitres et juges de haut niveau.
- **Des aides personnalisées** accordées par l'ANS.

La part des femmes inscrites sur les listes de haut niveau atteint désormais **42 % en 2024** (contre 39 % en 2021), et elles bénéficient de **42,5 % de l'enveloppe d'aides personnalisées** consacrée aux sportif.

À travers ces mesures, le ministère affirme sa volonté de faire du sport un véritable terrain d'égalité, où les femmes trouvent pleinement leur place, sur le terrain comme dans les instances dirigeantes.

Jeunesse et vie associative : des actions concrètes pour l'égalité

Des dispositifs qui bénéficient directement aux femmes et aux jeunes filles

Depuis plusieurs années, les dispositifs de jeunesse soutenus par le ministère bénéficient largement aux jeunes filles et aux femmes. Le **Service Civique**, levier d'engagement et d'émancipation, illustre cette dynamique : en 2023, **62 % des engagés étaient des jeunes femmes**.

Dans le secteur associatif, leur présence est également significative. En 2024, le **Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)** a permis de **former 150 000 bénévoles**, dont **52 % de femmes**.

L'accompagnement des jeunes femmes vers l'émancipation et la réussite passe aussi par le mentorat : en 2023, **60 % des bénéficiaires des dispositifs de mentorat** soutenus par le ministère étaient des jeunes femmes.

En termes de mobilité internationale, les jeunes femmes sont également les premières bénéficiaires des dispositifs placés sous la tutelle du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Les programmes « **Erasmus + Jeunesse** » et « **Corps européen de solidarité 2021-2027** » enregistraient en 2023 une participation féminine de **50 % et 57 %**.

Un Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse au service de l'égalité

Pour aller plus loin, le ministère soutient des initiatives innovantes à travers le **Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)**. En partenariat avec le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, l'appel à projets « **Promotion de l'égalité filles-garçons lors des temps périscolaires et extrascolaires** » a permis de financer **10 projets sur trois ans**.

Ces initiatives, qui bénéficient d'un soutien de 1,2 million d'euros, visent notamment à :

- **Former et sensibiliser** les professionnels de l'éducation et du secteur associatif à l'égalité filles-garçons, à la lutte contre les stéréotypes de genre et à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

- **Encourager la mixité** dans les pratiques culturelles, sportives et de loisirs en dehors du cadre scolaire.

Un soutien renforcé aux associations engagées pour les droits des femmes

Le ministère accompagne des associations qui agissent en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres. En 2024, plusieurs structures ont bénéficié d'un appui financier pour leurs actions.

Grâce à ces initiatives et à l'engagement des associations, la jeunesse et le secteur associatif jouent un rôle clé dans la promotion de l'égalité, contribuant à construire une société plus juste et inclusive.

Une mobilisation sans faille contre les violences sexistes et sexuelles

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles constitue également une priorité pour le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, puisqu'elle vise à garantir l'égalité, la sécurité et la dignité des femmes dans toutes les sphères de la société.

Dans le milieu sportif, la plateforme **Signal Sport** permet aux victimes et témoins de signaler des violences en toute confidentialité, garantissant ainsi une meilleure prise en charge.

Le **Service Civique** s'inscrit également dans cette dynamique avec un plan dédié qui prévoit l'information et la formation des encadrants, un signalement automatique des faits aux autorités compétentes, et l'accompagnement des victimes vers des professionnels spécialisés. Des contrôles rigoureux sont menés au sein des **accueils collectifs de mineurs (ACM)**, notamment en colonies de vacances : chaque année, plus de 1,8 million de vérifications sont réalisées auprès des animateurs, spécifiquement formés à la prévention et à la détection des violences. Le ministère, en partenariat avec la **Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)**, travaille également à la construction d'un outil de sensibilisation à destination des professionnels de jeunesse, pour renforcer la vigilance et la réactivité face aux violences au sein des ACM.

À travers ces actions, le ministère réaffirme sa détermination à garantir des environnements sûrs et respectueux pour toutes et tous, en agissant pour prévenir et combattre toutes les formes de violences.

CONTACT PRESSE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports

presse@jeunesse-sports.gouv.fr
01 55 55 92 25 – 06 77 37 44 37